

AVIS AU PUBLIC

(classe 3A)

en application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

réf. dossier : 3A/2022/1408/152

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 25 avril 2022 la société Post Luxembourg, 20, rue de Reims L-2020 Luxembourg a présenté une demande d'autorisation à l'Inspection du Travail et des Mines relative à l'

exploitation d'un SITE POP à Vichten, 35A, rue Principale

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Vichten, le 22 juin 2022

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

le Bourgmestre,



Luc RECKEN



le Secrétaire,



Jos ENGEL